



Clause de consentement à destination des adhérents des Randonneurs Dracéniens L'adhérent est informé que l'association collecte et utilise ses données personnelles renseignées dans le bulletin d'adhésion dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées uniquement à des fins de gestion associative (prise d'une licence nominative, versement de la cotisation, certificat médical...), mais également à des fins statistiques non nominatives. Ces données ne seront ni cédées, ni vendues à des tierces personnes. Ces informations à caractère personnel sont communiquées uniquement à la Fédération Française de Randonnée Pédestre pour l'inscription et à la Mutuelle des Sportifs pour l'assurance et seront conservées durant 2 ans à compter de la fin de l'inscription. La fourniture de votre adresse e-mail est obligatoire, car l'envoi de la licence FFRP est effectuée par voie dématérialisée. Par ailleurs, cette adresse e-mail nous permet de vous informer sur l'actualité et les activités de notre association. Vous avez cependant la possibilité de ne plus recevoir nos courriels informatifs en nous avisant par mail ou courrier de votre volonté de « vous désabonner ». Pendant la période de conservation de vos données, nous mettons en place dans la mesure de nos possibilités, tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un courriel à l'association à l'adresse suivante : randonneurs.draceniens@gmail.com ou un courrier à l'adresse de l'association : SMAD Centre Joseph Collomp Place René Cassin 83300 DRAGUIGNAN Tél :04 94 68 72 35. *Le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) est entré en vigueur. Il s'applique à toutes les structures qui rassemblent des "données personnelles", dont les associations.

NOM : PRENOM :

Fait à Le Signature :

Droit à l'image appliqué aux sites web : introduction au droit à l'image Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée et d'un droit à l'image. En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non. Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos. Un document manuscrit doit ainsi être signé par la ou les personnes concernées par la photographie. Le document doit en outre faire apparaître les mentions permettant de faire référence aux photos concernées par l'autorisation et à l'utilisation qui en est faite. Il ne peut en aucun cas être établie d'autorisation globale, couvrant tout type de photographie impliquant la personne. Autorisation de figurer sur les photos sur le site de l'association « Les Randonneurs Dracéniens » : OUI NON (veuillez cocher la case désirée)

NOM : PRENOM :

Fait à Le Signature :

